



**COMMISSION REGIONALE MIXTE DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE**  
**PROCES-VERBAL N° 2 DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

**Présents :**

Bénédicte LACOSTE (IPR EPS), Philippe MENTEC (directeur UNSS), Pierre SALOME (responsable Section Sportive Scolaire du collège de DEMBENI), Dahalane Patrick HAMADA (CTD DAP LMF), MADI Issmaïla Ahmed

**Excusés :**

Claudine HAAB (principal du collège de MTZAMABORO),  
Valérie CRUZ (CPD EPS),  
Halidi CHEIK ANRIF (éducateur DJS Conseil départemental),  
Guillaume BROUSTE (DTR LMF)

**Ordre du jour :**

- Convention académique
- Travaux de groupe Mayotte du PNF
- Formation des intervenants
- Calendrier des actions 2021
- Divers

A l'absence de la présidente, la réunion est ouverte par le rappel de l'ordre du jour par le secrétaire de la commission HAMADA Dahalane Patrick en insistant sur la nécessité de travailler et boucler les deux points principaux, à savoir la convention académique et les travaux de groupe qui doivent être rendus dans les meilleurs délais.

**LA CONVENTION ACADEMIQUE**

En prenant la parole, madame Bénédicte LACOSTE s'est interrogée sur un cadre de convention existante qui n'aurait aucun caractère obligatoire.

Les sections sportives scolaires établissent une convention entre l'établissement (le chef d'établissement) et les partenaires.

- Quelle convention mettre en place ? à quelles fins ?
- Quelle est la place de chaque établissement ?
- Quelle mise à disposition (humaine, matérielle) et qui s'occupe du transport lors des rencontres par exemple ?

Philippe MENTEC a, par ailleurs, souhaité que l'on décline la convention nationale UNSS-USEP-FFF, notamment sur la formation, validation des jeunes arbitres et sur la mise en place d'un dispositif de rencontres entre les sections sportives scolaires et les clubs.

Celle-ci doit, aussi, nous permettre de développer des rencontres promotionnelles sport partagé et foot féminin, ce qui se fait déjà en UNSS mais sans convention.

Pour l'écriture de cette première convention, nous devons associer Victor Pétigny, enseignant au collège de Dembeni mais également impliqué dans la formation des arbitres au sein de la Ligue Mahoraise de Football.



Monsieur Philippe MENTEC a déjà pris contact avec monsieur Victor Pétigny et, reviendrais également vers la ligue pour la rédaction d'une convention sur les rencontres SSS/Club. Après un échange constructif des membres présents, il a été convenu ce qui suit :

La convention nationale doit nous servir de base de travail. Faire apparaitre le développement de l'arbitrage par l'UNSS et la création d'une section sportive d'excellence. Un référent UNSS et Ligue doit être positionné afin de permettre aux jeunes officiels de pouvoir arbitrer des rencontres fédérales. Une équivalence sera mise en place, les jeunes arbitres de l'UNSS seront validés selon leur niveau par la commission régionale d'arbitrage.

### **FORMATION DES ENSEIGNANTS**

Sur le volet formation, il faut trouver quelque chose de spécifique aux enseignants pour qu'ils puissent intervenir eux-mêmes. Au vue des difficultés liées aux créneau pour mettre en place ces formations, la convention doit donner la possibilité de les mettre en place mais il ne faut pas que ça soit une obligation.

Lors du périscolaire et dans le cadre de la co-construction, l'USEP doit s'engager à trouver des enseignants volontaires investis pour suivre cette formation.

C'est aussi la volonté de l'IEN de trouver des remplaçants avant de libérer des enseignants.

### **TRAVAUX DE GROUPE REGION DE MAYOTTE (PNF)**

Malgré le peu de temps que nous avons, l'ensemble des travaux a été fait. Quelques soucis quand-même car certaines questions nécessitaient l'intervention des auteurs. Voir l'ensemble des travaux en annexe.

### **CALENDRIER JURYS**

Compte tenu des difficultés liées à la crise sanitaire, l'organisation des jurys concernant la quinzaine du foot et le foot à l'école sera adaptée.

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée.

***La Présidente***

***Le secrétaire***

***Claudine HAAB***

***Dahalane Patrick HAMADA***